

Paris, le 9 décembre 2016

Confirmation par la BCE des exigences prudentielles de capital

La Banque Centrale Européenne a confirmé les exigences prudentielles de capital de Natixis suite aux résultats 2016 du « Supervisory Review and Evaluation Process » (SREP).

L'exigence de fonds propres CET1 phasé qui déclencherait le mécanisme lié au Montant Maximum Distribuible s'établira à 7,75% en 2017 dont 1,25% au titre du Conservation buffer et 2% au titre du « Pillar 2 requirement ». Cette exigence est en baisse de 100pb par rapport à celle de 2016. Avec la hausse progressive du Conservation buffer, le niveau anticipé d'exigence de CET1 s'élève à 9% à partir du 1^{er} janvier 2019.

Avec un ratio CET1 Bâle 3 phasé de 11,3% à fin septembre 2016, Natixis se situe bien au-dessus de ces nouvelles exigences réglementaires.

CONTACTS :

RELATIONS INVESTISSEURS :	investorelations@natixis.com	RELATIONS PRESSE :	relationspresse@natixis.com
Pierre-Alexandre Pechmeze	T + 33 1 58 19 57 36	Elisabeth de Gaulle	T + 33 1 58 19 28 09
Souad Ed Diaz	T + 33 1 58 32 68 11	Olivier Delahousse	T + 33 1 58 55 04 47
Christophe Panhard	T + 33 1 58 55 43 98	Sonia Dilouya	T + 33 1 58 32 01 03
Brigitte Poussard	T + 33 1 58 55 59 21		